

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DVD 115** Visites de surveillance des anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Val de Grâce (5<sup>e</sup>). Convention avec le Ministère des Armées.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention avec le Ministère des Armées relative à la réalisation de visites de surveillance des anciennes carrières du secteur du Val de Grâce 5<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Ministère des Armées, relative à la surveillance des anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Val de Grâce (5<sup>e</sup>).

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, article 7088, fonction P76 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**